

MAIRIE
de
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR



14600

Tél. 02.31.89.07.93

Fax 02.31.89.41.13

NOUS, Maire de la commune de **GONNEVILLE/HONFLEUR**,
VU l'article L 131-5 du code des Communes,
VU la manifestation prévue par l'Association des Parents d'Elèves
de GONNEVILLE/HONFLEUR, **le dimanche 1 mai 2011.**

ARRETE

ARTICLE 1

La Foire à Tout du 1 MAI 2011 organisée par l'Association des Parents d'Elèves de GONNEVILLE SUR HONFLEUR, se tiendra à GONNEVILLE SUR HONFLEUR, le long de la VC6 (RUE CHARLEMAGNE), place de la Forge, dans les allées du lotissement du Nouveau Monde et du lotissement des Arguillières.

ARTICLE 2

Une déviation sera mise en place de 5h à 19h (plan joint),

- * La VC6 (Rue Charlemagne) sera barrée dans son intégralité,
- * Le chemin Beauchamp sera barré à hauteur de la ferme Beauchamp,
- * Le chemin des Ecoles sera interdit à la circulation (sauf riverains),
- * La RD144 sera :
 - en sens unique du calvaire jusqu'à sa sortie, en venant de Honfleur,
 - barrée à hauteur de la desserte (VC112) en venant de Pont L'Evêque (à l'exception des personnes à mobilité réduite),

ARTICLE 3

- * Trois parkings seront mis à disposition pour les visiteurs de la Foire à Tout,
- * Le parking situé devant la Mairie sera réservé aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'à M. Thierry LEBAS.
- * Le parking de la place du Commerce (sauf les deux emplacements pour les personnes à mobilité réduite) sera réservé aux commerçants de cette place,
- * Un petit parking pour les clients de la boulangerie et de la crêperie sera à disposition à droite de la nouvelle voie (VC112).

ARTICLE 4

Cette manifestation est autorisée de 5H à 19H.

ARTICLE 5

Les exposants devront être munis d'une autorisation de vente.

ARTICLE 6

Amplication du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant du centre de Secours, chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Gonneville/Honfleur le 8/04/2011
Le Maire, Dominique LE SAUVAGE



Bureau ouvert au public : le Mardi de 16 h. à 19 h. et le Vendredi de 10 h. à 12 h.

Email : mairie.gonneville@wanadoo.fr